

# FICHE DE POSTE N°1

Intitulé du poste : **Maître de conférences associé en paysage (F/H)**

Groupe de discipline : Villes et territoires

Discipline : Géographie et paysage

Durée du contrat : 1 an à partir du 1/09/2018 (renouvelable)

Nombre d'heures : 160 H équivalent

Catégorie statutaire : A

Corps : **Maître de conférences associé des ENSA(MCFAENSA)**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur - Recherche**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

**École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux**

Adresse : 740, cours de la Libération, CS 70109, 33405 Talence cedex

## Missions et activités principales :

Ce maître de conférences associé (160 H équivalent) est recruté dans la formation paysage de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre de la création au niveau national de postes pour le soutien à la recherche et à la formation à la recherche dans le domaine du paysage. Il enseignera donc dans la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux, dont le cursus se déploie sur cinq années, structurées en deux cycles, et conduit au diplôme d'État de paysagiste (DEP). Ce maître de conférences devra en particulier prendre en charge une partie des enseignements relevant d'une approche épistémologique, théorique et pratique, des représentations socio-culturelles dans le domaine du paysage et de l'environnement, ainsi que de l'initiation à et par la recherche en ce domaine. Il devra pour cela être capable de situer ses propositions pédagogiques à l'articulation entre les démarches qui relèvent de la philosophie du paysage, de la théorisation des processus de conception, de la critique des pratiques de projet, ainsi que de l'analyse des représentations dont les paysages font l'objet. Il sera en outre amené à s'investir dans des travaux de recherches en ce domaine du paysage au sein de l'UMR 5319 Passages CNRS/ENSAP de Bordeaux et participer à la formation à la recherche en ces domaines.

## Charges pédagogiques :

Ce maître de conférence associé est amené à jouer un rôle important dans les enseignements consacrés à développer chez l'étudiant une capacité à :

- théoriser sa pratique en formulant, à travers un corps approprié de concepts et de notions, ses positionnements, ses engagements et ses choix ;
- se référer pour cela à une histoire de la pensée dans le domaine du paysage et du projet de paysage, aux philosophies de la nature et de l'environnement ;
- se doter de l'attitude mentale et des outils de la pensée et de l'observation critique appliquée au domaine du paysage en général et du projet de paysage en particulier.

Les enseignements répondant à ces objectifs sont dans leur majorité rassemblés dans les « plateaux pédagogiques transversaux », dans lesquels les étudiants sont confrontés chaque semestre à un champ de réflexion particulier correspondant à une problématique majeure de l'action en matière de paysage. Ces plateaux sont ainsi consacrés à susciter l'engagement de l'étudiant dans la recherche de solutions projectuelles, sur la base d'éclairages puisés dans le domaine de la philosophie, des sciences humaines et sociales et de la critique de projets réalisés, ou de politiques publiques mises en œuvre. C'est principalement dans ces plateaux transversaux qu'interviendra ce MCF associé. Il s'agit là d'enseignements récemment mis en place et dont le programme est encore très évolutif, ce qui laisse place à des propositions et initiatives du candidat dans le cadre qui vient d'être défini.

Ses enseignements se répartiront ainsi :

### En cycle licence :

— participation aux enseignements relevant du module « Cultures et pratiques paysagères » (pôle 1) et à ceux du plateau pédagogique transversal « Paysage(s) » (S1). Dans ces modules, l'apport pédagogique a pour but de sensibiliser l'étudiant à l'analyse des représentations socialement et historiquement différenciées de la nature et des paysages. Il vise également à proposer une présentation de la genèse et de la configuration récente du cadre d'action des paysagistes, à travers un cours sur les théories et pratiques de la médiation paysagère et de l'environnement, ainsi que des enseignements d'initiation sur l'histoire des jardins et de la profession elle-même. L'enseignant participera également aux plateaux « Représenter / Cartographier / Filmer autrement » (S4), pour poser les fondements d'une approche théorique et critique l'image et des représentations, ainsi qu'aux plateaux « Temps, mémoires, durées » (S5), pour un apport sur les théories et philosophies du temps et de la mémoire.

### En cycle master :

— participation au plateau pédagogique transversal « Environnement(s) ». Ce plateau est consacré à l'exploration de la notion d'environnement, considérée dans sa polysémie et sa construction historique, ainsi que du point de vue de ses relations (existantes et à construire) avec la notion de paysage. Il s'agit spécifiquement de proposer aux étudiants une déconstruction des représentations de l'environnement portées par les politiques qui s'en réclament, les sciences qui prennent l'environnement pour objet et les pratiques (qui se définissent relativement à un objectif de protection ou de gestion de l'environnement. Il s'agira ainsi

d'amener les étudiants à une réflexion sur la manière de positionner la pratique et l'expertise du paysagiste relativement à la question environnementale.

— participation à l'encadrement du Travail personnel d'études et de recherche (TPER). Le TPER consiste en l'exploration d'une thématique paysagère, sur la base d'une mise en œuvre des méthodes de la recherche scientifique et en lien avec une perspective d'action et de projet. L'exercice vise à initier l'étudiant à la démarche de recherche et à lui fournir les outils méthodologiques de base indispensables à la réalisation d'un mémoire de recherche. L'objectif est bien de produire une interrogation critique sur une problématique relevant du paysage et du projet de paysage et d'acquérir la culture méthodologique et scientifique pour l'appréhender. La réalisation d'un mémoire en est le moyen principal.

#### **Compétences principales mises en œuvre :**

##### Titres ou diplômes requis :

Doctorat soutenu ou diplôme admis en équivalence.

##### Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Le maître de conférences associé recruté devra posséder un doctorat en philosophie ou en anthropologie dans le champ du paysage et de l'environnement.

L'enseignant-chercheur devra montrer une bonne capacité à construire une réflexion, d'ordre critique et épistémologique, dans le domaine du paysage et du projet de paysage. L'enseignant devra pouvoir justifier d'une implication avérée dans des projets de recherche portant sur le paysage et la médiation paysagère.

Les principales compétences souhaitées sont les suivantes :

- être en capacité de produire des connaissances dans le champ de la recherche paysagère et de les transmettre
- être en capacité de faire des liens entre différents domaines d'enseignement, disciplinaires ou interdisciplinaire, du paysage et de l'environnement, ainsi que de l'action en ces domaines
- attester d'une expérience en matière d'enseignement dans le domaine du paysage.

#### **Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)**

Maîtriser les compétences présentées à la rubrique précédente

#### **Savoir-être (compétences comportementales) :**

Capacité à transmettre des résultats d'expériences pratiques auprès de publics variés

Capacité à s'intégrer dans une équipe d'enseignants-praticiens et d'enseignants-chercheurs portant un projet pédagogique et scientifique collectif et fortement structuré.

#### **Environnement professionnel :**

Présentation générale et perspectives de développement : Créée en 1991, la formation paysage de l'ensapBx prépare aujourd'hui au diplôme d'État de paysagiste (DEP) conférant le grade de master. La formation paysage de l'ensapBx a été profondément renouvelée en 2015, passant d'un cursus en 4 ans conduisant au diplôme de paysagiste DPLG à un cursus en 5 années conduisant au diplôme d'État de paysagiste, conférant le grade de master (300 crédits européens). Cela a conduit l'établissement à proposer un nouveau programme pédagogique conforme au modèle universitaire européen de type licence-master-doctorat (LMD). Ce programme pédagogique a été habilité par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) lors de sa séance du 17 mars 2015.

L'offre de formation en paysage se décline aujourd'hui de la manière suivante :

- un cycle préparatoire d'études en paysage (CPEP)
- un cycle conduisant au diplôme d'études en paysage (DEEP), conférant le grade de licence (en cours d'accréditation)
- un cycle conduisant au diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant le grade de master

##### L'identité et la structure pédagogique de la formation paysage.

Dans cette offre de formation construite en 5 ans, la pédagogie de la formation paysage vise à favoriser chez l'étudiant l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à son futur métier, mais aussi de lui permettre de construire son objet propre - c'est-à-dire son champ spécifique d'action et d'expertise, ses corpus théoriques de référence, sa propre « entrée » critique et pratique dans les questions sociales et environnementales qu'il est appelé à résoudre — et de lui donner une autonomie et une capacité à adapter ses modes d'action à différents contextes, à les moduler, les renouveler, les réinventer.

La formation est structurée en trois ensembles pédagogiques, deux pôles et un plateau transversal, qui en forment l'ossature tout au long des cycles menant au DEEP et au DEP. Le verbe « construire », placé dans tous les intitulés, exprime clairement que la formation n'est pas le lieu d'une reproduction des savoirs et des pratiques, mais celui de leur renouvellement par l'expérimentation, la critique et la recherche.

Le pôle 1, « Construire le paysage », est centré sur les enseignements qui concourent à permettre à l'étudiant à la fois d'acquérir et de construire par lui-même les connaissances et les savoir-faire mobilisables dans le champ de la pratique paysagiste. Le pôle 2, « Construire les pratiques professionnelles », vise à l'expérimentation de la pratique, à travers un ensemble d'exercices recouvrant une large gamme de situations professionnelles. Le « Plateau transversal » mêle quant à lui les apports des pôles 1 et

2 autour de l'exploration, à travers une entrée paysagère et paysagiste, dans un ensemble de grandes questions sociétales et environnementales. Cette structuration a pour but la conciliation de deux exigences pédagogiques qui risquent en permanence d'entrer en contradiction :

- celle de laisser aux différents domaines d'enseignement l'autonomie nécessaire à l'expression des logiques intellectuelles et pratiques qui leur sont spécifiques ;
- celle de créer les conditions d'une articulation et d'une circulation entre ces différents apports pédagogiques, de façon notamment à instaurer une relation dynamique entre acquis théoriques et pratiques.

Placé au cœur du dispositif pédagogique, le plateau transversal est le lieu de réduction de cette tension intrinsèque à l'enseignement du projet de paysage. Il est l'espace de la construction de la critique et de l'engagement, l'un et l'autre étant considérés dans ce projet pédagogique comme le rouage clé entre apports d'ordre théorique et d'ordre pratique.

**Les activités de recherche et de formation à la recherche :** Les enseignants-chercheurs de la formation paysage de l'ensapBx sont rattachés à l'UMR PASSAGES (5319), unité de recherche de taille régionale rassemblant presque 150 chercheurs et enseignants-chercheurs sous la tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne, de l'Université de Bordeaux, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et du Ministère de la Culture et de la Communication. Ils forment une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle qui conduit des travaux de recherche dans les domaines du paysage, de l'environnement et du territoire à la croisée des regards, des savoirs, des expériences et des pratiques. Ils ont pour objectif de participer à la construction d'une théorie de la pratique et d'une forme d'expertise fondamentale, au service d'une action sur les paysages comprise comme relevant d'une gestion à la fois globale et concertée des territoires. Leurs travaux sont reconnus tant à l'extérieur, notamment par les acteurs publics qui en sont souvent les commanditaires, qu'à l'intérieur de la communauté scientifique. Les principaux axes de recherche sont les suivants :

- Paysage, temps et durabilité : l'analyse diachronique des paysages comme outil de la gestion durable des environnements et des territoires
- Représentations sociales des paysages et construction symbolique des territoires contemporains
- Politiques paysagères et formes de la patrimonialisation des paysages : approche historique et socio-géographique
- Histoire culturelle du paysage en Occident

PASSAGES accueille également des étudiants-chercheurs qui poursuivent un cursus conduisant au doctorat en architecture et paysage sous l'égide de l'école doctorale de l'Université de Bordeaux-Montaigne (ED 480). L'accès à ce cursus de haut niveau est facilité par l'existence d'un parcours recherche dans la formation conduisant au Diplôme d'État de paysagiste et d'un séminaire de formation à la pratique de la recherche scientifique dans le domaine du paysage. Ce séminaire permet d'associer des étudiants à une recherche en cours. Il constitue un espace privilégié d'échanges théoriques et méthodologiques et d'expérimentations pratiques.

#### **Situation de l'encadrement pédagogique de la formation paysage :**

L'encadrement pédagogique est assuré par 2 professeurs, 9 maîtres de conférences, 2 maîtres de conférences associés (équivalents PAST) et 5 contractuels en CDI. A cette équipe permanente s'ajoutent 9 contractuels en CDD.

**Liaisons hiérarchiques :** Sous l'autorité de la Directrice de l'établissement

**Liaisons fonctionnelles :** L'enseignant -e est en lien la directrice des formations et l'équipe enseignante.

#### **Dossier de candidature :**

**Dépôt des candidatures :** la date de réception des dossiers de candidature est fixée au 30 juin 2018 (délai de rigueur) :

- Par courrier postal à adresser à Madame La Directrice de l'ENSAP de Bordeaux  
740 cours de la Libération – CS 70109 –b 33405 Talence cedex
- Dépôt au service des Ressources Humaines auprès de Assane Sow, Responsable des Ressources humaines
- Par courriel à l'adresse : [assane.sow@bordeaux.archi.fr](mailto:assane.sow@bordeaux.archi.fr)

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignements, réalisations) ainsi que la situation professionnelle actuelle du candidat.
- Une lettre de motivation
- Un dossier pédagogique mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées.
- Les candidats doivent en outre exercer **une activité principale** en dehors de leur activité d'enseignement.

#### **Informations :**

Camille Zvenigorodsky, Directrice de l'ENSAP de Bordeaux, [c.zvenigorodsky@bordeaux.archi.fr](mailto:c.zvenigorodsky@bordeaux.archi.fr)

Philippe Cougrand, Directeur-adjoint, [philippe.cougrand@bordeaux.archi.fr](mailto:philippe.cougrand@bordeaux.archi.fr)

Delphine Grail-Dumas, Directrice des formations, [delphine.grail-dumas@bordeaux.archi.fr](mailto:delphine.grail-dumas@bordeaux.archi.fr)>

Assane Sow, responsable des Ressources Humaines, 05 57 35 11 52, [assane.sow@bordeaux.archi.fr](mailto:assane.sow@bordeaux.archi.fr)

Serge Briffaud, Professeur VT-Paysage, président de la CPR Paysage, 05 57 35 11 29, [serge.briffaud@bordeaux.archi.fr](mailto:serge.briffaud@bordeaux.archi.fr)

Bernard Davasse, Professeur VT-Paysage, directeur-adjoint de l'UMR Passages CNRS en charge du site ensapBx, 05 57 35 11 29 [bernard.davasse@bordeaux.archi.fr](mailto:bernard.davasse@bordeaux.archi.fr)